

**ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC-À-LA-TORTUE
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
TENUE LE 31 JUILLET 2010**

MEMBRES PRESENTS

Nathalie Tessier
Jean-François Dubois
Maurice Leblanc
Robert Houle
Roger Langevin
Micheline Mongrain

INVITÉS PRÉSENTS:

M. Michel Angers, Maire de Shawinigan,
M. Bernard Cayouette, conseiller ville de Shawinigan
M. Pierre Bertrand, biologiste conseil (ville de Shawinigan)
Mohamed Aber, Ministère de l'Environnement.

1. Mot de bienvenue du président et présentation des invités.

Le président M. Roger Langevin souhaite la bienvenue aux invités et à l'assemblée.

2. Exposés des invités et période de questions

M. Angers explique l'avancement du dossier de l'assainissement des eaux en mentionnant que la priorité va au dossier de l'eau potable de Shawinigan après quoi celui de Lac-à-la-Tortue sera mis de l'avant le plus tôt possible. Aucune date ne peut être avancée présentement mais M. le maire précise que les résidents seront contactés et mis au courant des développements.

Des interventions de membres de l'APL sont faites concernant une personne qui répond assez cavalièrement aux gens qui font des plaintes relativement au barrage. M. le maire affirme que de telles choses ne devraient jamais arriver et demande plus de détails afin de corriger la situation.

M. Cayouette quant à lui précise qu'il est toujours disponible pour tout problème ou question concernant le secteur Lac-à-la-Tortue.

M. Pierre Bertrand fait un bref exposé de l'état du lac et demeure aussi à la disposition de la ville de Shawinigan pour son expertise.

M. Aber du Ministère de l'Environnement renseigne l'assemblée sur les algues bleus-verts.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Carmen Parent, secondée de André Guérin qu'il soit adopté tel que lu.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2009

Le président fait lecture du procès-verbal après quoi il est proposé par Maurice Leblanc, appuyé par Nathalie Tessier que le procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} août 2009 soit adopté tel que lu.

5. Rapport du Président

Roger Langevin fait rapport des dossiers suivis par l'APL durant sa période de présidence soit 6 mois étant donné que M. Robert Houle en a assumé la présidence les 6 premiers mois. Il précise qu'une demande pour le faucardeur doit se faire 6 mois avant la période de faucardage et que celle-ci a été faite. Toutefois, la ville de Shawinigan procède à une étude à la demande du ministère de l'environnement, afin de savoir la pertinence ou non de le passer.

6. Rapport du trésorier

Maurice Leblanc mentionne qu'au 30 juillet 2010, un montant de 3233.22\$ est en caisse; ce montant comprend les cartes de membres de 2009 ainsi qu'un résidu du pacte rural. Également il mentionne avoir reçu 1400\$ de différents commanditaires.

Il précise également le changement de mains du site web de l'APL qui a été confié à Conception Josée Bédard du Lac-à-la-Tortue.

7. Période de questions

Plusieurs membres de l'assemblée se questionnent au sujet du dossier de la fosse septique du restaurant le d'Hélice qui ne serait pas conforme. Après les plaintes formulées par Mme Marielle Magnan, celle-ci aurait voulu que l'APL fasse plus pression auprès du Ministère de l'Environnement, ce qui, d'après elle n'a pas été fait. On lui répond que ce qui devait être fait l'a été et que le reste dépend du ministère. D'autres membres se plaignent du manque d'implication de l'APL dans ce dossier.

8. Dissolution de l'exécutif 2009 - 2010-08-03

Le président Roger Langevin dissout l'exécutif et précise que 6 postes sont à combler :

3 membres terminent leur mandat : Jean-François Dubois, Maurice Leblanc et Micheline Mongrain, 2 membres doivent être ajoutés et le Président Roger Langevin donne sa démission pour raisons personnelles.

9. Désignation d'un président d'élection

On demande à Me François Rainville d'agir à titre de président d'élection; celui-ci accepte.

10. Mise en nomination et élection d'un nouvel exécutif

Me Rainville informe l'assemblée de la façon de procéder à l'élection et mentionne que les membres élus devront signer une déclaration de principes pour les règles d'éthique après quoi les mises en candidature débutent.

- ✓ **Il est proposé par Madeleine Bourke appuyée de Raymonde Hayes de nommer Marielle Magnan qui accepte.**
- ✓ **Il est proposé par Marielle Magnan appuyée de Claude Aubry de nommer Madeleine Bourke qui accepte.**
- ✓ **Il est proposé par Liliane Guay appuyée de Madeleine Bourke de nommer Maurice Leblanc qui accepte.**
- ✓ **Il est proposé par Roger Langevin appuyé de Claude Vaugeois de nommer Jean-François Dubois qui refuse.**
- ✓ **Il est proposé par Marielle Magnan appuyée de Raymonde Hayes de nommer Colette Pagé qui accepte (lettre d'acceptation remise par Marielle Magnan)**
- ✓ **Il est proposé par Marielle Magnan appuyé de Aline Cossette de nommer Richard Vennes qui accepte.**
- ✓ **Il est proposé par Robert Houle appuyé de Roger Langevin de nommer Jacques Huot qui refuse.**

Le nouvel exécutif du Conseil d'administration de l'APL 2010 sera composé des personnes suivantes :

**Claude Vaugeois
Nathalie Tessier
Robert Houle
Maurice Leblanc
Marielle Magnan
Madeleine Bourke
Colette Pagé
Richard Vennes**

L'exécutif devra ajouter un candidat pour former un comité de 9 personnes si possible.

11. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 12h10.

**Micheline Mongrain,
Secrétaire de l'assemblée**